



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 21 DU SAMEDI 25/01/2025

Réunion du 20 janvier 2025

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

NOTE AUX CLUBS

Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : seniors-loire@loire.fff.fr

COURRIERS RECUS

Montagnes du matin : changement de terrain en D2 poule B du 19 janvier.
Roannais Foot 42 : changement de terrain en D2 poule B du 26 janvier.
Firminy : accord pour avancer la rencontre de D2 poule B au 1^{er} février à 19h.
L'Horme : demande d'inverser la rencontre en D3 poule C du 26 janvier : en attente de l'accord du club adverse.
Sury le Comtal : demande d'inverser la rencontre de D4 poule E du 19 janvier.
Bonson St Cyprien : accord pour inverser la rencontre de D4 poule E du 19 janvier.
Monts du Forez : changement de terrain en D5 poule C du 19 janvier.
St Marcellin en Forez : arrêté municipal week-end des 18/19 janvier.
Feurs : demande de modification d'horaire en D2 poule B du 18 janvier.
Roanne Parc : accord pour le changement d'horaire en D2 poule B du 18 janvier.
Astrée : demande d'inverser la rencontre en D4 poule D du 19 janvier.
Sud Forez Luriecquois : accord pour inverser la rencontre ci-dessus et changement de terrain en D5 poule D du 19 janvier, puis report de ce match (arrêté municipal).
GANDIN Dominique : rapport de visite de délégué de secteur à St Laurent la Conche (Toranche).
St Romain le Puy : changement d'horaire en D3 poule C du 26 janvier.
Usson : arrêté municipal pour le 19 janvier.
St Anthème : arrêté municipal pour le 19 janvier.
St Hilaire Cusson la Valmitte : arrêté municipal pour le 19 janvier.
Jonzieux/St Romain : arrêté municipal pour le 19 janvier.
Bords de Loire : inversion impossible, terrain impraticable.
Urfé : arrêté municipal pour le 19 janvier.
Forez Roannais : arrêté municipal et inversion de rencontre en D2 poule B.
Roche St Genest : arrêté municipal pour le 18 janvier.
Ecotay Moingt : accord pour inverser la rencontre de D1 du 19 janvier.
Pays de Coise : changement de terrain en D4 poule E du 18 janvier.

RAPPEL AUX CLUBS

- Art 45.3 : En cas d'arrêté municipal, et pour tout autre motif, au cours des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 45.3 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).

RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32^{ème} de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).